

Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

**Présences**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 5 octobre 2020, à compter de 20h00, forment quorum sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers: Yvan Côté, Louis St-Germain, Éric Tessier, Jacques Mondou, Jean Beaubien et Claude Villiard.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**2020-10-102**

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller, M. Louis St-Germain, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal
- 3- Administration générale
  - 3.1 Lecture et adoption des comptes à payer
  - 3.2 Rapport mensuel du maire
  - 3.3 Rapport mensuel des conseillers
- 4- Loisirs et Culture
  - 4.1 Demande de dissolution avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel
- 5- Voirie
  - 5.1 Dépôt de la liste des permis émis – septembre 2020
- 6- Sécurité civile et incendie
  - 6.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie d'Incendie Pierreville / St-François-du-Lac
- 7- Hygiène du milieu
  - 7.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre
  - 7.2 Inspection des bornes d'incendie
- 8- Varia
- 9- Correspondance
- 10- Période de questions
- 11- Levée de la séance

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

**2020-10-103**

**2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jean Beaubien, appuyé par le conseiller, M. Claude Villiard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal et d'en autoriser la signature.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

**2020-10-104**

**3.1 Lecture et adoption des déboursés et des comptes à payer**

La directrice générale, Mme Anny Boisjoli, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 9 septembre au 5 octobre 2020.

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés au montant de 94,907.55 \$ pour la période du 9 septembre au 5 octobre 2020.

La liste des déboursés et comptes à payer est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

### **3.2 Rapport mensuel du maire**

Aucune mention spéciale à ce point

### **3.3 Rapport mensuel des conseillers**

Aucune mention spéciale à ce point

**2020-10-105**

### **3.4 Adoption du rapport financier de l'audit 2019**

Il est proposé par M. Jacques Mondou, appuyé par M. Claude Villiard  
ET résolu à l'unanimité des membres du conseil,  
D'ADOPTER les états financiers déposés pour l'année se terminant au 31  
décembre 2019.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

*Dépôt*

### **3.5 Dépôt du rapport du maire 2019**

Le maire, Georges-Henri Parenteau fait un compte rendu de son rapport annuel et confirme qu'une copie sera distribuée à toutes les résidences dans les prochains jours tel que prévu dans la loi.

**2020-10-106**

### **4.1 Demande de dissolution avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel**

Considérant que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel inclut la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, la Municipalité de Yamaska et la Municipalité de Saint-David;

Considérant que lors de la fusion, la municipalité possédait une somme d'environ 77000 \$;

Considérant que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella offre des services religieux dans son Centre de services municipaux depuis 2017;

Considérant que les services offerts apportent des dépenses au budget annuel de la Municipalité;

Considérant qu'il n'y a eu aucun coût relié aux services offerts depuis 2017;

Considérant que tous les services religieux offerts au Centre de services municipaux contribuent financièrement aux revenus annuels de la Fabrique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Claude Villard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE la municipalité demande à la Fabrique Saint-Michel d'évaluer la possibilité de ne plus être fusionné avec les municipalités de Yamaska et de Saint-David;

QUE dans l'impossibilité de procéder à une dissolution avec la Fabrique, la Municipalité demande qu'une entente soit prise afin de couvrir les frais qui sont associés à l'utilisation du Centre de services municipaux pour les services religieux.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Dépôt*

### **5.1 Dépôt de la liste des permis émis – septembre 2020**

La directrice générale dépose la liste des permis émis par l'urbaniste pour les mois de septembre 2020 pour consultation à tous les membres du Conseil.

**2020-10-107**

### **6.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie d'incendie Pierreville / St-François-du-Lac**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Gérard-Majella est membre de la

Régie d'Incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que selon l'article 603 du Code municipal, le budget d'une régie doit être adopté;

CONSIDÉRANT qu'une copie des prévisions budgétaires 2021 a été remise aux membres du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella adopte le budget 2021 de la Régie d'incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac dont les revenus et dépenses sont de 421 031 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**2020-10-108**

**7.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Gérard-Majella est cliente de la Régie d'Aqueduc Richelieu centre;

CONSIDÉRANT que selon l'article 603 du Code municipal, le budget d'une régie doit être adopté;

CONSIDÉRANT qu'une copie des prévisions budgétaires 2021 a été remise aux membres du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, M. Jean Beaubien, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté

ET résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre dont les revenus et dépenses sont de 1 336 822 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**2020-10-109**

**7.2 Inspection des bornes d'incendie**

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de procéder à l'inspection des bornes d'incendie pour l'année 2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**8. VARIA**

**2020-10-110**

**8.1 Ouverture de portes automatiques pour les salles de bain de la salle communautaire**

Il est proposé par M. Jacques Mondou, appuyé par M. Claude Villiard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'inclure à l'agrandissement du projet de la salle communautaire des ouvre-portes automatiques aux salles de bain de la salle communautaire.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**9. CORRESPONDANCE** Aucune mention à ce point

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2020-10-111**

**10. Levée de la séance**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par le conseiller, M. Jean Beaubien, appuyé par le conseiller, M. Jacques Mondou et résolu que la séance ordinaire soit levée à 20h50.

*Adoptée à l'unanimité.*

---

Georges-Henri Parenteau  
Maire

---

Anny Boisjoli  
Directrice générale/secr.-trésorière

Je, *Georges-Henri Parenteau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

M. Georges-Henri Parenteau, maire